

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

CTF-SCF/TFC.10/7/Rév.1

15 avril 2013

Réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF
Washington D.C.
29-30 avril 2013

Point 8 de l'ordre du jour

PLAN D'ACTIVITE ET BUDGET POUR L'EXERCICE 14

(RESUME ANALYTIQUE)

Note : Des modifications techniques ont été apportées à cette version révisée pour rendre les données cohérentes dans l'ensemble du document.

DECISION PROPOSEE

La réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF a examiné et approuvé la proposition figurant dans le document CTF-SCF/TFC.10/7/Rév.1, *Plan d'activité et budget pour l'exercice 14*.

Les Comités accueillent favorablement le plan d'activité et notent que le projet des CIF proposé pour l'exercice 14 prévoit les ressources administratives requises pour exécuter le programme de travail prévu de l'ensemble des services administratifs des CIF, c'est-à-dire l'Administrateur en tant que gestionnaire des actifs financiers des CIF, l'Unité administrative en tant que coordinateur central du partenariat des CIF et les cinq BMD en tant qu'entités d'exécution partenaires.

[La réunion conjointe approuve également :

- a) 250 000 USD supplémentaires par rapport à la proposition de budget pour l'exercice 14 de l'Unité administrative des CIF pour financer le recrutement d'un spécialiste des questions de parité entre les sexes dans l'unité¹ ;
- b) sous réserve de l'approbation de la proposition qui figure dans le document SREP/SC.9/4 par le Sous-comité du SREP et le Comité du CTF, 350 000 USD (175 000 USD prélevés sur les ressources du CTF et 175 000 USD prélevés sur les ressources du SCF)

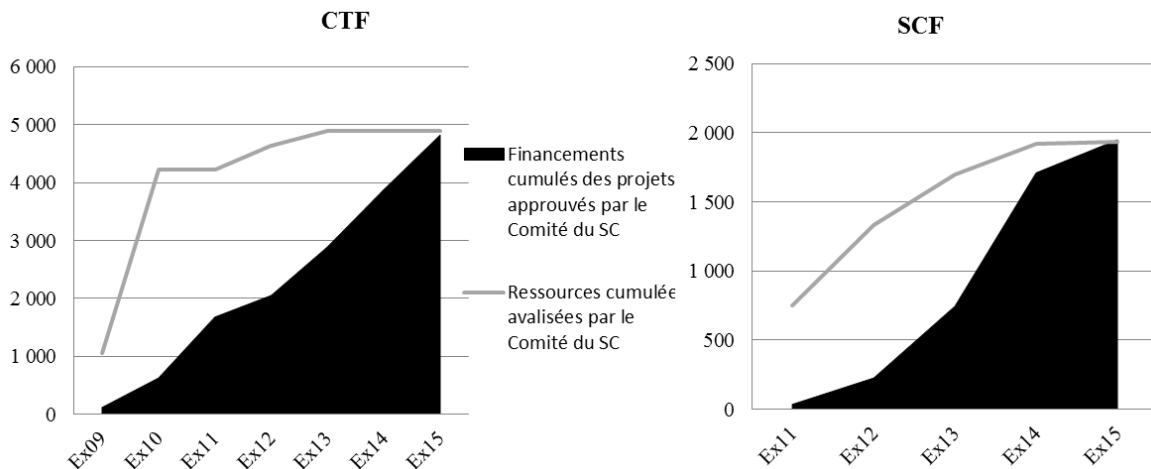
à ajouter aux ressources disponibles pour l'appui des BMD à la programmation dans les pays afin de couvrir les coûts de la première année d'activités de l'indice mondial du cadre de l'activité économique propice à l'énergie.]

¹ Ceci dépend de la décision de la réunion conjointe au titre du point 9 de l'ordre du jour.

I. INTRODUCTION

1. Au cours des quatre ans et demi qui se sont écoulés, les pays pilotes ont préparé 50 plans d'investissement, soit un financement envisagé par les CIF de 6,82 milliards de dollars, ce qui représente 95 % des promesses de fonds reçues², ces plans devant être avalisés par le Fonds pour les technologies propres (CTF) et par les trois Sous-comités des sous-programmes ciblés du Fonds climatique d'investissement stratégique (SCF). À la fin de l'exercice 13, les fonds alloués par les CIF à 100 projets découlant des plans d'investissement avalisés devraient totaliser 3,63 milliards de dollars (soit l'équivalent de 50 % des promesses de fonds)

Graphique A : Montant cumulé des financements avalisés au titre des plans d'investissement et approuvés dans le cadre des propositions de projets (en millions d'USD ; chiffres effectifs jusqu'au 15 mars 2013, projections après)



II. CHAMPS D'ACTION PRIORITAIRES ET PRINCIPAUX PRODUITS DE L'EXERCICE 14

2. Le plan d'activité et le budget administratif des CIF proposés pour l'exercice 14 définissent cinq champs d'action prioritaires afin de financer l'achèvement de la programmation des fonds des CIF disponibles au titre des plans d'investissement, permettre de rendre compte des résultats de façon systématique et de tirer et partager des enseignements au niveau des projets et des programmes, et encourager un engagement fort des parties prenantes, notamment en faisant connaître efficacement les réalisations des CIF.

3. Ces domaines d'action prioritaires et les principaux produits et résultats de l'exercice 14 qui leur sont associés sont récapitulés ci-dessous. Comme indiqué plus précisément plus loin, ils donnent lieu à un budget administratif global proposé pour l'exercice 14 totalisant 20,86 millions de dollars.

² La valeur totale en dollars US des contributions apportées aux CIF au 31 décembre 2012 s'élevait à 7 194 millions (sur la base des taux de change au 31 décembre 2012)

Champs d'action prioritaires	Principaux produits et résultats de l'exercice 14
<p>1. Mettre en œuvre intégralement les plans d'investissement des CIF par l'élaboration de projets et l'approbation et l'actualisation ou la révision de plans avalisés ; encourager la participation du secteur privé au financement des CIF.</p>	<ul style="list-style-type: none"> a) 6 plans d'investissement (5 SREP, 1 FIP) soumis pour aval. b) 5 actualisations/révisions de plans d'investissement du CTF soumis pour approbation par le Comité. c) 100 propositions de projets pour 1,96 milliard de dollars de financements approuvés, et préparation de 53 propositions de projets pour 1,18 milliard de dollars durant l'exercice 15. d) Attributions de sommes mises en réserve du FIP, du PPCR et du SREP pour accroître la participation du secteur privé dans des pays pilotes essentiellement achevées. e) Projet d'élargir l'accès du secteur privé pour ne pas le limiter aux mécanismes actuels des programmes du CTF (<i>Global Private Sector Program initiative</i>) et recours au financement en monnaie nationale [<i>sous réserve de l'approbation du Comité du CTF</i>] lancés et en progrès.
<p>2. Mettre en place des procédures renforcées de gestion de la réserve de projets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> a) Réserve de projets des CIF avec davantage de prévisibilité dans la réalisation des programmes en faisant progresser les propositions de projets de la phase d'élaboration jusqu'à l'approbation du financement. b) Mises à jour trimestrielles de la réserve de projets du CTF, du PPCR, du FIP et du SREP pour étayer les rapports d'activité semestriels.
<p>3. Achever et mettre en œuvre des cadres de résultats simplifiés de suivi et d'établissement de rapports au regard d'indicateurs au niveau des programmes nationaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> a) Cadre de résultats du FIP simplifié et adopté. b) Valeurs de référence et valeurs cibles d'indicateurs fondamentaux définis et dispositifs institutionnels de suivi en place dans le cadre de tous les plans d'investissement. c) Suivi annuel des progrès accomplis et rapports au regard d'indicateurs fondamentaux au niveau des programmes nationaux engagés. d) Rapports de synthèse couvrant le programme, analyse et principales conclusions du CTF et du PPCR achevés.
<p>4. Faire en sorte que les principaux enseignements soient tirés et qu'ils soient</p>	<ul style="list-style-type: none"> a) Intégration d'activités de partage de l'information et des enseignements de l'expérience (ISL) dans tous les nouveaux plans d'investissement ainsi que dans certaines

<p>diffusés rapidement et efficacement.</p>	<p>mises à jour et révisions de plans d'investissement du CTF avalisés.</p> <p>b) Activités d'ISL intégrées dans tous les nouveaux projets du PPCR et du FIP et dans certains projets du CTF et du SREP.</p> <p>c) Tenue de six réunions de pays pilotes ou thématiques, pour contribuer à faire progresser les domaines d'apprentissage prioritaires de l'exercice 14.</p> <p>d) Produits illustrant les apprentissages traitant de priorités d'apprentissage pluridimensionnelles et axées sur un programme particulier achevés et diffusés avec une participation accrue des BMD.</p>
<p>5. Renforcement de la participation des parties prenantes des CIF aux activités ci-dessus et communication efficace des principaux messages et d'exemples faisant apparaître l'expérience des CIF comme plates-formes d'apprentissage.</p>	<p>a) Réunions avec les parties prenantes dans le cadre de 30 projets pilotes pour étudier la mise en œuvre des plans d'investissement (première des réunions semestrielles prévues).</p> <p>b) Premières réunions des groupes de populations autochtones et des populations locales pour lancer le mécanisme d'octroi de dons pour le développement dans les cinq pays restants participant au FIP.</p> <p>c) Première campagne en faveur du cinquième Forum de partenariat et principaux messages des CIF menés à bien ; Forum des parties prenantes tenu parallèlement au Forum de partenariat.</p> <p>d) Informations sur les progrès et les résultats obtenus au niveau des projets, fournies par les BMD, effectivement communiquées aux publics visés.</p> <p>e) Réponses rapides et efficaces aux principaux sujets de préoccupation évoqués dans la presse et d'autres médias.</p> <p>f) Communications efficaces vers le secteur privé dans le cadre du point 1(e) ci-dessus.</p> <p>g) Séances d'orientation pour les nouveaux pays membres bénéficiaires des CIF ; séances d'information régulières avant les réunions des comités et des sous-comités des fonds fiduciaires.</p>

4. Les tâches à réaliser pour achever ce programme de travail seront entreprises conjointement par les Unités administratives des CIF et les BMD, le Comité des BMD servant de mécanisme de coordination et de prise de décisions conjointe. L'Administrateur apportera son concours au programme en gérant le flux des fonds des CIF pour : a) l'administration du programme par les unités des CIF ; b) l'aide des BMD à l'élaboration et la mise en œuvre des projets et c) la préparation et la mise en œuvre des projets par les pays bénéficiaires.

III. PROPOSITION DE BUDGET POUR L'EXERCICE 14 (TABLEAU A CI-DESSOUS)

5. Dans l'ensemble, le budget proposé de 20,86 millions de dollars est inférieur de 2,8 % au budget révisé de l'exercice 13, et inférieur de 2,0 % au budget approuvé de l'exercice 13. C'est le résultat net d'une diminution des besoins de financement supplémentaires à la fois pour l'appui des BMD à la programmation dans les pays et le Forum de partenariat, qui compense largement l'augmentation prévue des dépenses au titre des services administratifs. L'Administrateur, l'Unité administrative des CIF et les BMD représentent une partie à peu près égale de l'augmentation estimée à 0,84 million de dollars des dépenses au titre des services administratifs de l'exercice 14, qui sont supérieures de 5 % au budget révisé de l'exercice 13 en valeur nominale.

Tableau A : Budget approuvé et révisé pour l'exercice 13 et budget proposé pour l'exercice 14, par catégorie (en milliers d'USD)

	Ex. 13 Budget approuvé	Ex. 13 Budget révisé	Ex. 14 Budget proposé	Écart ex. 14 prop. ex. 13 rév.
Services administratifs				
Administrateur	3,570.9	3,380.0	3,654.5	274.5
Unité administrative	7,308.0	7,062.4	7,329.9	267.6
BMD	6,485.6	6,307.7	6,602.9	295.2
Sous-total	17,364.6	16,750.1	17,587.3	837.2
Forum de partenariat 1/	-	988.0	300.0	(688.0)
Appui des BMD à la programmation nationale	3,913.9	3,718.2	2,971.1	(747.1)
Développement des systèmes	-	-	-	-
Total	21,278.4	21,456.3	20,858.4	(597.9)

1/ Les fonds sont demandés pour l'exercice 14 pour compléter le report de 739 500\$ de l'exercice 13 afin de financer les dépenses de l'exercice 14.

6. Du côté de l'Administrateur, plus de la moitié de l'augmentation de 274 500 dollars s'explique essentiellement par l'accroissement des frais de gestion des placements, qui est dû aux soldes de trésorerie moyens plus élevés du CTF comme du SCF. Le reste s'explique par une progression des dépenses au titre de la vérification externe des comptes de l'Administrateur et des états financiers des BMD, le coût unitaire de ces vérifications étant appelé à augmenter par rapport à l'exercice 13 compte tenu du plus grand nombre de transactions financières réalisées.

7. L'augmentation estimée de 267 600 dollars du budget de l'Unité administrative des CIF s'explique essentiellement par l'évolution de la structure du personnel. L'exercice 13 a vu des renouvellements de personnel, et les recrutements destinés à remplacer les agents aux postes concernés ne seront pas achevés avant le début de l'exercice 14. En outre, le recrutement d'agents de l'Unité obligera à créer deux postes de niveau intermédiaire, l'un pour assurer la coordination et le suivi du portefeuille, l'autre l'aide à la préparation des communications, deux domaines fondamentaux du programme de travail de l'exercice 14.

8. On estime que les dépenses au titre de la coordination du programme des BMD durant l'exercice 14 diminueront marginalement dans le cadre du CTF et augmenteront de 320 000 dollars (7 %) dans le cadre du SCF. Ces moyens supplémentaires sont nécessaires pour permettre aux points focaux du SCF (agents et consultants) de développer et de coordonner les actions en vue : a) d'aider les pays pilotes à créer et mettre en œuvre des systèmes de suivi et d'établissement de rapports au niveau des programmes nationaux ; b) de renforcer le rôle joué par les BMD dans le programme du SCF visant à tirer et partager les enseignements de l'expérience ; c) de mettre en œuvre les nouvelles initiatives de participation du secteur privé et d) de collaborer avec l'Unité administrative des CIF dans l'exécution de la stratégie de communication ciblée pour faire mieux connaître et comprendre la mission et les réalisations des CIF.

9. Le Forum de partenariat se tient maintenant tous les 18 mois, comme l'ont décidé les Comités du CTF et du SCF à leur réunion conjointe de novembre 2011. Le cinquième Forum de partenariat sera co-organisé par la Banque interaméricaine de développement et se réunira au printemps 2014. L'estimation préliminaire des coûts se situe autour de 1 million de dollars, en se basant sur l'estimation actuelle des dépenses financées par les CIF pour le quatrième Forum qui s'est tenu à Istanbul en novembre dernier. Étant donné qu'il reste un solde de 739 500 dollars à la disposition du fonds fiduciaire pluriannuel des CIF pour financer le Forum de partenariat, une contribution supplémentaire de 300 000 dollars est demandée au titre du budget de l'exercice 14.

10. Budget pluriannuel au titre de l'appui des BMD à la programmation dans les pays³. Le financement des missions conjointes des BMD pour préparer tous les plans d'investissement actuellement prévus (57) aura été entièrement alloué d'ici la fin de l'exercice 13. L'appui que les BMD apportent aux pays sera maintenant axé sur les tâches suivantes : a) actualiser et réviser les plans d'investissement des CIF avalisés ; b) faire participer les parties prenantes aux examens semestriels de la mise en œuvre des plans d'investissement ; c) intégrer les cadres de résultats révisés dans les plans d'investissement, et commencer le suivi des progrès réalisés au regard des indicateurs fondamentaux et l'établissement de rapports à ce sujet et d) achever la mise en œuvre des dons d'assistance technique pour préparer les plans d'investissement dans le cadre de la

³ Les Comités des fonds fiduciaires étudient et approuvent chaque année des suppléments à ce budget à partir de projections des besoins de financement. Le Comité des BMD examine et approuve les demandes des BMD de missions conjointes particulières en suivant des procédures établies. Après approbation par le Comité des BMD, l'Administrateur transfère les fonds à chaque BMD, et les BMD rendent compte de leur utilisation au Comité.

phase 1 du PPCR. À l'exception de celle indiquée au point a) ci-dessus, l'aide en faveur de ces tâches sera généralement apportée par l'intermédiaire d'une des BMD qui a déjà participé aux missions conjointes.

11. D'après les estimations, les dépenses des BMD au titre de ces activités s'élèvent à 865 000 dollars dans le cadre du CTF et à 2,68 millions de dollars dans le cadre du SCF, soit un total de 3,54 millions de dollars. Compte tenu des soldes prévus des fonds disponibles à la fin de l'exercice 13, les fonds supplémentaires nécessaires pour l'exercice 14 s'élèvent à 2,97 millions de dollars, dont 0,49 million de dollars pour les activités du CTF et 2,48 millions pour trois programmes ciblés du SCF. L'allocation budgétaire aux CIF proposée pour l'exercice 14, qui totalise 2,97 millions de dollars, est en diminution de 20 % par rapport à l'estimation révisée de l'utilisation des fonds inscrits au budget de l'exercice 13.

IV. SUIVI DE L'EFFICIENCE DES CIF PAR COMPARAISON AVEC DES INDICATEURS

12. Le document intitulé « *Benchmarking CIF's Administrative Costs* »⁴ que les Comités des fonds fiduciaires ont examiné à leur réunion conjointe de mai 2011 conclut qu'une fourchette de 6 % à 9 % des transferts des financements des projets devrait constituer un indicateur général des frais administratifs afférents aux programmes liés à la gestion de fonds fiduciaires auxquels participent plusieurs donateurs, plusieurs agents d'exécution et plusieurs pays à l'échelle mondiale. Les premières projections des frais administratifs cumulés des programmes des CIF sur les exercices 09 à 14 comparés aux financements cumulés des projets prévus sur la même période révèlent un « ratio d'efficacité » des CIF à la fin de la période largement inférieur à cette fourchette pour les fonds fiduciaires comparables.

13. Les propositions annuelles de budget des CIF ont présenté des projections actualisées de ce ratio d'efficacité en tenant compte des frais administratifs liés aux programmes et aux projets. La dernière mise à jour fait apparaître des ratios d'efficacité de 1,4 % et 7,5% pour le CTF et le SCF, respectivement. Si l'on exclut les frais liés aux projets (allocations pour frais et paiement des services de mise en œuvre), ces ratios sont ramenés à 1,1 % et 4,0 % (annexe 7).

14. Le faible ratio du CTF s'explique par le volume élevé des prêts au titre de chaque opération, tandis que le ratio plus élevé du SCF est dû au fait que chaque prêt est d'un montant plus faible, et que les coûts des programmes sont plus élevés en raison de la complexité et du caractère novateur des programmes. Ces chiffres montrent que cinq ans après la mise en route des CIF, leurs résultats en termes d'utilisation efficiente des fonds administratifs permettant de transférer les fonds alloués aux projets aux pays bénéficiaires résistent bien par rapport aux indicateurs mentionnés plus haut.

V. SUIVI DU COUT DES ACTIVITES

⁴ CTF-SCF/TFC.4/Inf.2

15. Les propositions de budget annuel comprenaient les données les plus récentes sur le coût unitaire d'une série de sept activités périodiques précises, dont six sont gérées par l'Unité administrative des CIF, et un par l'Administrateur. L'annexe 6 présente des données actualisées des dépenses au titre de ces activités durant l'exercice 13 (coût moyen des différentes catégories de réunions des CIF, missions conjointes des BMD, vérifications externes des comptes, rapport annuel et produits illustrant les apprentissages) et explique les facteurs qui influent sur les coûts d'une année sur l'autre.

VI. MESURES VISANT A MAITRISER LES FRAIS ADMINISTRATIFS

16. Services administratifs liés aux programmes. Les pratiques et les mécanismes suivants sont mis en œuvre de façon permanente pour favoriser une prestation des services administratifs liés aux programmes efficace par rapport à ses coûts :

- a) mettre en place un processus transparent d'établissement du budget reposant sur des examens périodiques de l'utilisation des fonds approuvés et des vérifications de la cohérence et de la comparabilité des estimations entre les différentes BMD ;
- b) gérer le nombre, les compétences et les grades des agents recrutés dans l'Unité administrative des CIF de façon à ce que les responsabilités soient attribuées rationnellement ; faire en sorte que les conditions d'emploi des consultants reposent sur la responsabilité et l'expérience requise, et que leurs honoraires soient proportionnels aux tarifs de référence en vigueur sur le marché ;
- c) imposer ou encourager l'organisation des voyages de façon à profiter des tarifs les plus bas dans la classe autorisée par chaque BMD dans ses politiques en matière de déplacement ; lorsque cela est faisable, organiser plusieurs catégories de réunions ou de manifestations en même temps et dans un même lieu pour réduire les frais de déplacement et de services contractuels ; utiliser les moyens électroniques de communication, la vidéoconférence ou téléconférence pour réduire les frais de déplacement ;
- d) poursuivre l'usage établi de tenir le Forum de partenariat tous les 18 mois au lieu d'une fois par an (on estime les économies sur les budgets annuels à plus de 300 000 dollars) ;
- e) appliquer les politiques adoptées sur les conditions à remplir pour la prise en charge par les CIF des déplacements des membres des Comités et Sous-comités se rendant aux réunions ;
- f) chercher les moyens de partager les frais, les BMD s'efforçant de combiner les déplacements liés aux missions conjointes des CIF avec ceux des activités régulières des BMD ;

- g) appliquer les politiques en vigueur des BMD relatives à la passation des marchés des services contractuels en faisant appel à la concurrence lorsqu'il y a lieu.

17. Les frais administratifs liés aux projets engagés par les BMD sont gérés indépendamment du budget administratif des CIF. Dans le cas du CTF, le recouvrement est assuré au moyen d'une allocation pour frais appliquée aux prêts et garanties du CTF payée par l'emprunteur. Dans le cadre des sous-programmes ciblés du SCF, le recouvrement des coûts se fait par approbation au cas par cas par les Sous-comités des demandes de paiement des BMD pour les services d'appui et de supervision.

18. Des mécanismes permettant de suivre l'utilisation et le bien-fondé des montants des paiements au titre des services de mise en œuvre et de supervision des projets ont été mis en place. Dans le cas du SCF, ils consistent à faire des comparaisons avec des expériences et des coûts des BMD et à demander aux BMD de rendre compte des coûts de la prestation des services de mise en œuvre et de supervision. Dans le cas du CTF, les BMD sont tenues de rendre compte tous les ans au Comité de l'usage des frais administratifs liés aux projets (annexe 8).